Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 17 novembre 2023, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

## **PRÉSENCES:**

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

## **AVIS DE CONVOCATION:**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Achat de tours à jardin pour le projet de L'Espace « Pousse Vert »;
- Mandat pour la fourniture et l'installation des armoires pour le projet de L'Espace « Pousse Vert ».

## 249-11-2023 ACHAT DE TOURS À JARDIN POUR LE PROJET DE L'ESPACE « POUSSE VERT » :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay, Appuyé par Mme Ginette Camiré, Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte la soumission de Tower Garden pour l'achat de 12 tours à jardin pour le projet de L'Espace « Pousse Vert », le tout en conformité avec l'offre en date du 13 novembre 2023. Que cette somme soit prise au surplus non affecté de la Municipalité.

## 250-11-2023 MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES ARMOIRES POUR LE PROJET DE L'ESPACE « POUSSE VERT » :

Il est proposé par M. Gilbert Grenier, Appuyé par M. Etienne Lemelin, Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil accepte la soumission d'AD+ pour la fourniture et l'installation des armoires pour le projet de L'Espace « Pousse Vert », le tout selon l'offre de services en date du 9 novembre 2023. Que cette somme soit prise au surplus non affecté de la Municipalité.

Francis Gagné, maire	Marie-Eve Parent, directrice générale
	et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire	

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière